

Spécial 8 mars



Le constat concernant la situation des femmes dans le monde en 2013 reste accablant en termes d'inégalités, d'atteintes à leurs droits élémentaires et de violences.

Elles constituent les 3/5 des personnes les plus pauvres : elles ne perçoivent que 10 % de la masse salariale mondiale et possèdent seulement 1 % des richesses de la planète.

Elles représentent les 2/3 des analphabètes, et sont soumises à toutes formes de violences dans la sphère privée et publique, violences accentuées dans les pays en guerre.

Elles n'ont pas la maîtrise de leur fécondité dans de nombreux pays. Un avortement sur deux dans le monde est illégal et donc clandestin (le nombre s'élève à 20 millions) entraînant en plus des conséquences sur la santé, 47 000 décès par an.

Ces quelques chiffres montrent bien, si besoin était, la domination dans laquelle sont maintenues les femmes et l'exploitation qu'elles subissent, ici et ailleurs, de la part des hommes détenteurs du pouvoir et d'un système économique en crise et en restructuration qui les frappe les premières de plein fouet.

Les traditions, les constructions sociales et religieuses, les stéréotypes de genre continuent de faire des ravages à la seule raison que les femmes sont placées dans un statut d'infériorité et qu'elles sont « disponibles » à tout : une enquête des Nations Unies indique en 2013 que 99,3 % des Egyptiennes ont été victimes de harcèlement sexuel. L'Unicef, pour sa part, précise que 91 % d'entre elles sont excisées.

La mondialisation capitaliste, à la recherche de salariés à bas coût, licencie en Europe, notamment les femmes dont le taux de chômage est supérieur à celui des hommes, et délocalise les productions, comme au Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres du monde.

Et puis, il y a la crise qui, si elle existe bel et bien, permet de pressurer encore plus les populations. L'application des plans d'austérité, imposés à toute l'Europe, a des conséquences directes sur les femmes.

La crise est également un terreau propice pour toute la frange d'extrême droite, réactionnaire, intégriste, masculiniste et revancharde. Celle pour qui l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est inconcevable, celle qui au nom de la famille ou au nom de Dieu n'a jamais accepté que les femmes arrachent, par leurs luttes, le droit élémentaire à conduire leur vie sans la tutelle d'un père, d'un frère ou d'un mari. Celle qui au nom de la vie, dénie la vie de millions de femmes. A ce titre, le gouvernement Rajoy en Espagne en est la parfaite illustration. Dans toute l'Europe, ce courant rétrograde mène l'offensive.

La France n'y échappe pas et on l'a vu battre le pavé ces derniers mois contre le mariage pour tous, la PMA, propager des rumeurs sur l'enseignement de la théorie du genre à l'école, condamner les ABCD de l'égalité, revendiquer les stéréotypes .

Face à ces mouvements, le gouvernement français vient de céder en rase campagne, en repoussant sine die la loi sur la famille. Le ministère de l'Education nationale censure depuis quelques mois toute référence au mot « genre » dans ses circulaires et dans les manuels scolaires.

L'égalité femmes/hommes est un combat qui commence dès l'école. Il faut l'affirmer mais les discours ne suffisent pas, il nécessite une vraie volonté politique et des actes pour changer les représentations sexistes et leurs conséquences sur la place des femmes dans la société en termes de formation, d'accès à l'emploi, de carrière et de salaire.

Sommaire :

p.2 . *Ecart salarial entre les femmes et les hommes, cela ne doit pas durer*

p.3 . *ABCD égalité*
. Le gouvernement espagnol attaque de front l'IVG

p.4 . *La CGT propose...*
. Journées intersyndicales Femmes
. Bulletin adhésion

**yo
decido !**

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes est l'occasion d'exprimer notre solidarité, de revendiquer de nouveaux droits et de défendre ceux gagnés contre les tenants de l'ordre traditionnel. Contrairement à l'idéologie réactionnaire, le féminisme n'a jamais tué personne, il agit contre les rapports de domination des hommes sur les femmes, pour la liberté et l'égalité. La CGT Educ'action participe de ce combat de transformation sociale aux côtés des femmes et appelle à rejoindre les manifestations organisées partout en France et à reprendre les slogans des Espagnoles : yo decido !

La collective femmes

Écart salarial entre les femmes et les hommes, cela ne doit plus durer !

Les écarts salariaux moyens entre les femmes et les hommes sont de 27 % dans le secteur privé, et dans la fonction publique 17,6 % pour l'Etat, 24 % pour le versant hospitalier, 12,1 % pour le versant territorial (rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2013).

➔ Extrait du rapport

« Les femmes sont aussi diplômées que les hommes, mais justifient souvent d'un parcours professionnel différent, en raison notamment de périodes de temps partiel ou/et d'interruptions de carrière plus fréquentes et plus longues que les hommes. Parmi les entrants de 1998 (cohorte 1998) dans la FPE, on observe 13,9 % de femmes ayant connu au moins un épisode de temps partiel au cours des cinq premières années de leur carrière, contre 5,1 % des hommes.

Elles sont également moins nombreuses à occuper les postes les plus rémunérateurs et à travailler dans les établissements qui versent les salaires les plus élevés. Par exemple, elles sont très représentées parmi les enseignants (de l'ordre des deux tiers) alors que cette profession affiche un salaire net moyen plus faible que celui des autres cadres de la FPE, avec une part globale des primes dans le salaire brut en 2011 de 10,9 % (9,3 % pour les femmes et 13,6 % pour les hommes). De même, au 31 décembre 2011, elles représentaient 61,5 % des agents civils de catégorie A de la fonction publique de l'État, mais 39,9 % des corps d'encadrement supérieur et 25,9 % seulement des emplois d'encadrement et de direction.

Si l'écart de rémunération, en termes de salaire moyen, s'explique largement par la structure des emplois et les effets du temps partiel, il est également le fait d'un écart sur les attributions indemnitaires, autrement dit les primes et autres indemnités, systématiquement inférieures pour les femmes (16,5 % du salaire brut en moyenne en 2011) par rapport aux hommes (27,5 %). Ainsi, par exemple, parmi les agents titulaires travaillant à temps complet en 2011, les femmes appartenant à la catégorie des adjoints administratifs et techniques (catégorie C), ont perçu en moyenne 5 334 euros de primes (soit 21,1 % de leur salaire brut) et les hommes 6 731 euros (25,8 %).

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique a été signé par toutes les organisations syndicales le 8 mars 2013.

Ce protocole avait retenu de nombreuses revendications de la Cgt telles que :

- L'obligation d'un rapport de situation comparée (RSC) pour les trois versants de la fonction publique et à tous les niveaux,
- La suppression des inégalités salariales par tous les moyens : recrutement, déroulement de carrière, formation, promotion, travail sur les filières à prédominance féminine où les qualifications sont bien souvent sous valorisées,
- L'articulation vie privée/vie professionnelle facilitée par des politiques sociales mises en œuvre dans les trois versants (petite enfance, crèche, logement, transport, perte d'autonomie).

Cependant, il convient d'être extrêmement vigilant quant à son application.

En effet, on peut déjà faire le constat que le Rapport Pêcheur sur l'avenir de la fonction publique, remis au premier ministre le 4 novembre 2013, qui traite des grilles indiciaires, des traitements, des déroulés de carrière, de l'emploi, ignore complètement la question des inégalités femmes/hommes et donc le **protocole du 8 mars 2013**.

Tout d'abord, il y a véritable urgence à augmenter le point d'indice et à reconnaître réellement les qualifications et compétences des fonctionnaires, et notamment dans les corps et catégories sous valorisés comme ceux occupés en majorité par des femmes.

La CGT inscrit sa démarche dans la perspective d'une reconstruction de la grille et des carrières, assise sur une plus grande cohérence, assurant de meilleures passerelles entre les 3 versants et permettant une véritable égalité professionnelle.

• **Quant à la situation inégalitaire dans le privé**, elle est notamment liée au blocage du MEDEF qui refuse de négocier pour l'égalité professionnelle. Quelques points apparaissent dans la loi votée en janvier 2014 (voir article ci-contre) mais ne représentent pas de vraies contraintes pour les entreprises concernant les discriminations faites aux femmes.

Pour la CGT, les inégalités doivent cesser au plus vite. L'égalité est un droit fondamental de notre constitution, elle est une priorité pour toute la CGT.

Adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 28 janvier 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes apporte quelques avancées non négligeables, à l'heure où les réactionnaires de tout bord sont à la manœuvre pour obtenir des reculs sociaux et sociétaux, qui visent souvent les femmes. Mais il reste encore beaucoup à faire en matière d'égalité, notamment concernant les inégalités salariales (voir article ci-contre).

Quelques éléments de la loi :

➔ **Sur la parité :**

• Les entreprises ne respectant pas les dispositions sur l'égalité professionnelle seront interdites de marchés publics ou de délégation de service public (DSP).

EGALITE PROFESSIONNELLE



• Le code du sport va être modifié pour introduire le principe de parité dans les instances de gouvernance des fédérations sportives.

• L'exigence de parité sera étendue aux établissements publics à caractère industriel et

commercial (EPIC) et aux chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture.

• Il y aura renforcement des sanctions pour les partis politiques ne respectant pas les objectifs de parité à partir de 2017.

➔ **Protection des femmes et de leur image :**

• Suppression de la notion de « situation de détresse » pour demander une IVG.

• Extension du délit d'entrave à l'IVG en sanctionnant ceux qui refusent d'informer sur l'IVG.

• Renforcement du dispositif de protection contre les violences et création d'un nouveau délit général de harcèlement.

• Ouverture d'un droit à une pension alimentaire minimale pour les mères isolées, équivalente au montant de l'allocation de soutien familial.

• Incitation à faire prendre aux pères le congé parental.

• Concours mini-miss interdits aux moins de 13 ans.

• Lutte contre la diffusion de stéréotypes sexistes et images dégradantes des femmes.

Le gouvernement espagnol attaque de front le droit à l'IVG

La nouvelle, venue d'Espagne, est tombée brutalement, en cette fin d'année, laissant un goût amer pour tous ceux et celles qui sont attachés aux droits des femmes.

En effet, le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy a adopté, peu avant Noël, un projet de loi proposé par Alberto Ruiz, ministre de la Justice.

- **Cet avant-projet appelé « projet de la loi de protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte » supprime purement et simplement le droit des femmes à décider librement d'interrompre leur grossesse, revenant sur la loi de 2010 adoptée par le gouvernement de Zapatero et qui autorisait l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus.**

- **Ce nouveau texte de loi est encore plus restrictif que celui de 1985** (qui prévoyait quand même l'autorisation de l'avortement en cas de malformation du fœtus) puisqu'il ne prévoit une autorisation d'avortement que dans deux cas très précis : que l'interruption de grossesse soit nécessaire en raison d'un grave danger pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, et la deuxième, que la grossesse soit une conséquence d'un délit contre la liberté ou l'intégrité sexuelle de la femme.

- Ce gouvernement répond aux attentes des voix les plus réactionnaires de la société espagnole. La presse ultra catholique, comme le Razon, considère même que cette loi n'irait pas assez loin « *et que la tâche continue* » comme le précise, aussi, le journal conservateur ABC. Pourtant, selon un sondage paru dans El País, **46 % des espagnols sont favorables à l'avortement contre 41 % qui veulent une restriction.**

- En France, de nombreux rassemblements ont été organisés dans les grandes agglomérations car c'est aussi anticiper sur ce qui pourrait se produire dans certains pays, comme l'Irlande ou la Pologne, où le droit à l'avortement est régulièrement remis en cause.

L'exemple de l'Espagne est là pour nous rappeler qu'il faut rester vigilant en matière des droits des femmes car rien n'est jamais acquis.



Abcd égalité après les fantasmes, la réalité...

Ce programme vise à **lutter pour l'égalité fille-garçons, à partir d'activités pédagogiques proposées aux enseignants du cycle 1 au lycée. Avec pour objectifs :**

- Intervenir dès l'école primaire pour lutter contre la formation des inégalités dès le plus jeune âge, en agissant sur les représentations des élèves et les pratiques des acteurs de l'éducation.
 - Offrir aux enseignants des outils et des ressources.
 - Aider à la prise de conscience des préjugés, dans et hors la classe.
 - Transmettre une culture de l'égalité entre les sexes.
- Il s'agit donc d'une banque de séquences, de supports pédagogiques et de vidéos visant à former les enseignants.

A partir de séances pédagogiques adaptées, les élèves sont amenés à s'interroger sur les images rattachées à chaque sexe et leurs évolutions. Les séquences sont proposées dans toutes les matières. Expérimenté dans 600 classes de 10 académies (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, la Corse, la Guadeloupe, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Rouen et Toulouse), le programme, mené conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes, sera évalué puis généralisé en 2014.

On ne peut que regretter que le dispositif ne soit testé que dans des écoles publiques et non dans certaines écoles privées sous contrat qui doivent mettre en œuvre les mêmes programmes.



La CGT propose...



Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail et dans la vie.

C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que la CGT combat les inégalités de sexe, les idées et comportements sexistes, les stéréotypes culturels qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, pour la promotion de représentations positives des femmes au travail, dans la société, dans l'histoire.

Elle se bat pour :

- L'égalité dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite ;
- Une réelle mixité des filières de formation initiale. L'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes sexuels ;
- L'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles ;
- Une réelle mixité des métiers pour les femmes et pour les hommes ;
- L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité des femmes ;
- Un véritable déroulement de carrière et un accès aux postes à responsabilité pour toutes les femmes ;
- L'application effective du principe "à travail de valeur égale, salaire égal" par la reconnaissance des qualifications des femmes ;
- Un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale ;
- Le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé ;
- Le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- Une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail ;
- Le respect du droit pour les femmes à disposer de leur corps et le respect du droit à l'avortement : loi sur l'IVG pleinement appliquée, prise en charge à 100 % des moyens de contraception, renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes, amélioration du nombre de la qualité des centres d'accueil et d'interruption de grossesse.

➔ **A l'initiative de la CGT, de la FSU et de l'Union Syndicale Solidaires,**
Journées Intersyndicales Femmes les 20 et 21 mars 2014,
Bourse du travail de Paris - 85, rue Charlot - 75003 Paris

Thèmes

- **Politiques publiques : des obstacles à l'égalité ?**
- **Un siècle de travail des femmes**
- **Égalité professionnelle : un pas en avant, deux pas en arrière ?**
- **Retour sur les questions de genre**



Ce 4 pages a été écrit par la Collective avec des articles de :
Fabienne Bodin, Marie Buisson, Nadine Castellani, Fabienne Chabert, Isabelle Vuillet



4 p. Spécial
8 mars

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : **me syndiquer** **prendre contact**

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....

CGT Educ'ation - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 76 55 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr